## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (\*\*)

Département du Cher Mairie de NANCAY 18339 Tél. 02.48.51.81.35 Fax 02.48.51.86.60

.

roudget ming

Concernant l'approbation du compte de gestion par M. Xeuries DARGENCE recever.  Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. Alore de l'exercice 2000 et les décisis modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui compande de sétats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000.  Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant billan de l'exercice 2001., celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paieme ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;  Considérant que cer approuve la contra de chacun des soldes figurant de l'exercice 2001.		Séance du 66 aux	il 2013
Le Conseil municipal, le Censeil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. Acade Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice.  Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice.  Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice.  Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui ce mandats délivrés, les bordereaux de itires de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé pai receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état crestes à recouvrer et l'état des restes à payer;  Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice.  Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice.  Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant.  Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant.  Considérant controllé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;  Considérant controllé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;		concernant l'approbation du compte de	gestion par M. Xerrier CARRICO
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2000 et les décisis modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui comandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état crestes à recouvrer et l'état des restes à payer;  Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000.  Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paleme ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :  Considérant 2000 de l'exercice 2000 d			receveu
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2000 et les décisis modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui comandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état crestes à recouvrer et l'état des restes à payer;  Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000.  Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paleme ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :  Considérant 2000 de l'exercice 2000 d			
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2000 et les décisis modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état crestes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000;  Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paieme ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  Considérant 2000 de l'exercice 2000 de		Le Conseil municipal, le Conseil d'administrati	on (1), réuni sous la présidence de M. Ae.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant bilan de l'exercice , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paieme ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  Considérant	receveur acc	Après s'être fait présenter les budgets primitif et s qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances ivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bord compagné des états de développement des comptes	t supplémentaire de l'exercice 2000 et les décisions à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant bilan de l'exercice , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paieme ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  Considérant		Après avoir entendu et approuvé le compte adm	ninistratif de l'exercice 2 - 2 0
	bilan de l'exe ordonnancés	Après s'être assuré que le receveur a repris dans rcice , celui de tous les titres cet qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu	s ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement l'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
		réa lières	in sour jules et
	,		
		*	
	)		

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2º Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice \_\_\_\_\_\_, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);
  - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

Fait et délibéré à Naugay 10 06 en 12023

Ont signé au registre des délibérations: MM. Of Source Vandours

FENTENY LE VARIATION D'ANNOT, INFORMAT, LE FENRE, D'INGUET

PRINCIPAL RACONSERT, LIRIBAIN

Ofadance Caré Van adamé pouvoir à Off LIRIBAIN

Ofadance Of Ann a donné pouvoir à Offadance Vancois

Pour expédition conforme :

ur le Maire absent

Acte déposé à la Préfecture du Cher, le

25 MAI 2023

